

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 22-F-59

22-A-0391	ERQUINGHEM-LE-SEC - Arrêté permanent portant réglementation de la circulation hors agglomération sur la route métropolitaine 207 et le chemin de l'église
22-A-0392	RADINGHEM EN WEPPEES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue du bas
22-A-0393	VERLINGHEM - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue de Messines
22-A-0394	WAMBRECHIES - QUESNOY-SUR-DEULE - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue de Quesnoy, la route de Wambrechies et la route de Comines
22-A-0395	WAMBRECHIES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur l'avenue du plat pays
22-A-0397	ENNETIERES-EN-WEPPEES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue des Fusillés
22-A-0398	ERQUINGHEM-LYS - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue des Acquets
22-A-0399	RADINGHEM-EN-WEPPEES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue des bois blancs
22-A-0400	SEQUEDIN - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue Eugène Imbert de la Phalecque
22-A-0401	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur le giratoire rue Marx Dormoy - M341

22-A-0402	HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN - SANTES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération de la rue de Santes à la route métropolitaine 341
22-A-0403	LESQUIN - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur le boulevard du bois d'Enchemont (M655) et le giratoire des boulevards (bois d'Enchemont - Petit Quinquin)
22-A-0404	RADINGHEM-EN-WEPPES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue des bois blancs et rue du bas
22-A-0405	VILLENEUVE D'ASCQ - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur l'échangeur rue des Fusillés - Boulevard du Breucq
22-A-0406	SANTES – SANTES – HALLENES – LEZ HAUBOURDIN - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue du port de Santes
22-A-0407	MARCQ EN BAROEUL - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur l'avenue de la Marne et la voie sortie Thomson
22-DD-0779	Prestation topographiques - Accord-cadre à bons de commande - Décision de résiliation
22-DD-0780	Prestations d'installation de compteurs routiers - Avenant sans incidence financière - Avenant n°1
22-DD-0781	VILLENEUVE D'ASCQ - Prestations d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination pour tous types d'études et travaux en lien avec le patrimoine de la Métropole Européenne de Lille - Marché subséquent - Travaux de restauration du Musée (clos et couvert) et du Parc sur le site du Lille Art Métropole - Conclusion
22-DD-0783	LAMBERSART - Crématoriums - Restes de corps exhumés des sépultures reprises par les communes - Renouvellement de la convention avec la commune à compter du 1er janvier 2023
22-DD-0784	MARCQ EN BAROEUL - Crématoriums - Restes de corps exhumés des sépultures reprises par les communes - Renouvellement de la convention avec la commune à compter du 1er janvier 2023

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes